

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS****COTES D'ARMOR****SEANCE DU 5 JUIN 2026**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (15) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves, MINTER Denis.

Objet de la Délibération

A été nommée secrétaire de séance : Mme DANIEL Aurélie

2026.31**CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED). Année scolaire 2025-2026.**

Mme PRIGENT CADIOU, adjointe aux affaires scolaires donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED, réseau venant en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, mis en place sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Ce réseau est basé à l'école de Belle-Isle-En-Terre.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Le Maire à signer la convention entre la Commune de Belle-Isle-En-Terre et la commune de TREGLAMUS pour l'année scolaire 2025/2026
- Accepte le versement de la participation financière fixée à 1 € par enfant inscrit à l'école, soit 79 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

